

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2012

SUSPENSION DE LA FABRICATION, DE L'IMPORTATION, DE L'EXPORTATION ET DE
LA MISE SUR LE MARCHÉ DE TOUT CONDITIONNEMENT À VOCATION
ALIMENTAIRE CONTENANT DU BISPHÉNOL A - (N° 434)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 5

présenté par
M. Le Bris

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 5, substituer à la date :

« 1^{er} janvier 2015 »

la date :

« 1^{er} juillet 2016 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit de reporter la date de prise d'effet de la suspension du 1^{er} janvier 2015 au 1^{er} juillet 2016.